



Vers l'enquête publique

Entre 2006 et 2014, les flux d'électricité transportés sur la ligne Avelin-Gavrelle ont augmenté régulièrement. Cette croissance n'est pas liée à l'évolution de la consommation régionale d'électricité. Elle est due au développement de la production d'énergie renouvelable, conformément aux orientations de la politique énergétique française et européenne. Dès aujourd'hui, la limite de capacité de la ligne Avelin-Gavrelle est atteinte. Cette ligne équipée d'un seul circuit est ainsi un maillon faible du réseau. Elle fragilise l'alimentation électrique de 533 communes du Nord - Pas-de-Calais, soit environ 1,7 millions d'habitants.

Répondant avant tout à des enjeux de sécurisation du réseau électrique, le projet Avelin-Gavrelle a fait l'objet, depuis l'automne 2012, d'une concertation approfondie sur le territoire. Celles-ci ont contribué à la mise au point d'un tracé général de moindre impact pour la ligne.

Entre août et octobre 2015, une exposition itinérante a permis d'apporter, à près de 300 riverains, des réponses précises et concrètes sur cette proposition de tracé.

En mars 2016, une enquête publique sera organisée sous la responsabilité d'une commission d'enquête. Vous pourrez à nouveau vous informer et donner votre avis sur l'ensemble du projet, selon des modalités qui seront fixées par la commission d'enquête.

Ce journal n°7 résume les principaux résultats de la concertation et présente le tracé qui sera soumis à l'enquête publique.

Bonne lecture !

L'équipe projet

sommaire

Dossier

- 2 Les résultats de la concertation
- 5 La carte du tracé

6 L'enquête publique

Les résultats de la concertation

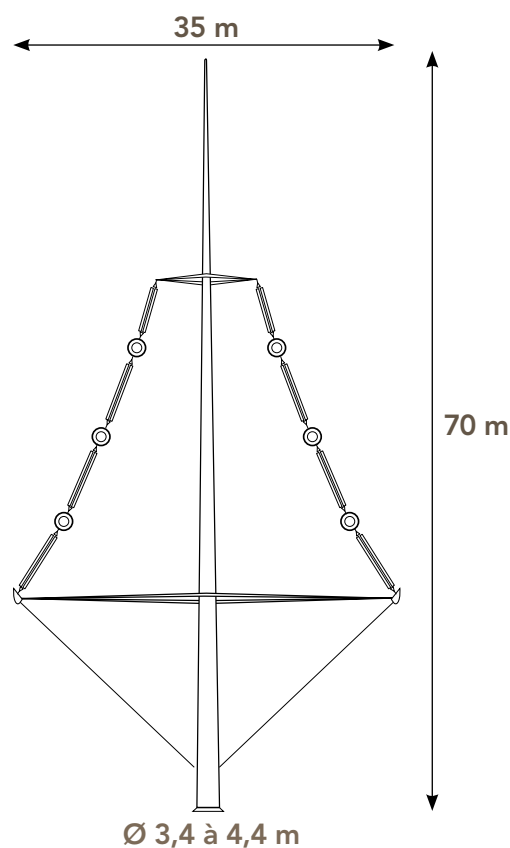
Le travail effectué pendant trois ans par les commissions thématiques, les ateliers locaux puis de proximité, les réunions avec les exploitants agricoles, a permis de faire évoluer le projet initial de reconstruction de la ligne Avelin-Gavrelle et a contribué à définir des mesures compensatoires. Tour d'horizon des résultats de la concertation.

LA PRISE EN COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS DES AGRICULTEURS

Globalement, la surface agricole neutralisée par les pylônes sera réduite d'environ 3 000 m² par rapport à aujourd'hui, grâce à :

- l'implantation des pylônes *Equilibre* qui auront une moindre empreinte au sol sur la moitié du tracé, du fait de leurs caractéristiques techniques ;
- au démontage de 90 pylônes haute tension et de plus de 130 poteaux moyenne tension.

De plus, un positionnement des pylônes est recherché avec les agriculteurs en privilégiant les limites de parcelles agricoles, les bordures de routes, de chemins ou les délaissés, pour limiter la gêne. Enfin, une convention locale entre la profession agricole (Chambre d'agriculture de région, FDSEA, syndicats de la propriété privée rurale) et RTE est en cours d'élaboration. Il s'agit de prendre en compte les spécificités agricoles du territoire et de définir les dispositions techniques qui limiteront les contraintes au moment du chantier (aménagement des accès, suivi pédologique, état des lieux, réalisation de diagnostics électriques pour les bâtiments d'élevage à proximité).



PYLÔNE ÉQUILIBRE DANS LE BASSIN MINIER ET LA PÉVÈLE



Paysage de la Pévèle avec la ligne actuelle

UNE MEILLEURE INTÉGRATION PAYSAGÈRE DE LA LIGNE

Le nouveau pylône *Équilibre* a été conçu pour la Pévèle et le Bassin Minier afin de minimiser autant que possible son impact sur le paysage et le cadre de vie. Il est aussi prévu d'améliorer l'insertion paysagère aux abords des postes d'Avelin et de Gavrelle, des entrées de ville et d'étudier la création de voies vertes.

La nouvelle ligne :

- s'écartera significativement des habitations dans l'Arrageois (plus aucune proximité à moins de 250 m de la ligne),
- ne passera plus au sommet de la butte de Mons-en-Pévèle ;
- s'éloignera à 500 m des monuments et sites classés.

Quant aux mesures compensatoires, environ **45 km de lignes** de moindre tension (de 20 000 à 225 000 volts) seront mises en souterrain sur l'ensemble du territoire concerné. Au total, cela représente plus de **220 pylônes démontés** et **420 habitations en moins** à proximité des lignes.

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT À L'ENTRÉE DU POSTE DE GAVRELLE



Situation actuelle



Aménagement proposé – photomontage

ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE VOIE VERTE LE LONG DE LA FUTURE LIGNE ÉLECTRIQUE À MONCHEAUX



Photomontage avec pylône *Équilibre*



Aménagement proposé d'une voie verte et d'un écran végétal - photomontage

UNE ATTENTION PORTÉE AU CHAMP MAGNÉTIQUE

Le pylône *Equilibre* est également conçu pour réduire le champ magnétique émis par rapport à celui d'un pylône classique.

De plus, la décroissance du champ magnétique à mesure que l'on s'éloigne de la ligne sera plus rapide avec le pylône *Equilibre*, en raison :

- de la répartition du transit électrique sur deux circuits au lieu d'un seul actuellement,
- de la disposition optimisée des câbles dans l'espace et au nombre de faisceaux par phase,
- de la hauteur plus élevée des câbles conducteurs.

Ainsi, à partir de 100 m d'éloignement, le champ magnétique émis par la ligne électrique sera minimale (cf. résultats des mesures* et études pilotées par la commission Santé et menées par des experts agréés, Radiocem et APAVE, en décembre 2013 et janvier 2014).

In fine, le nombre d'habitations à proximité de la future ligne sera réduit de plus de moitié par rapport à la situation existante : **27 habitations seront à moins de 100 m de la future ligne au lieu de 73 aujourd'hui (à moins de 100 m de la ligne actuelle).**

MESURE DU CHAMP MAGNÉTIQUE



Appareil de mesure du champ magnétique

LA DÉFINITION DE MESURES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Le tracé issu de la concertation évite le Parc naturel régional Scarpe Escaut, le Bois d'Épinoy ou encore le terroir de Leforest.

Par ailleurs, l'ensemble du chantier sera suivi par un expert écologue qui veillera à une mise en œuvre adaptée des dispositions pour limiter les impacts sur la faune et la flore et les milieux humides, pendant toute la durée des travaux.

De plus, **une étude avifaune**, pilotée par la commission Milieux naturels, a permis d'identifier les tronçons de la ligne qu'il faudra équiper de balises afin d'éviter que les oiseaux ne la percutent.

SYSTÈME DE BALISES ANTI-PERCUSSION



Il est aussi prévu la plantation et la restauration de milieux naturels, en concertation avec les gestionnaires d'espaces naturels, les riverains et les exploitants agricoles.

RTE s'engage à mettre en place, dès la mise en service de la ligne, un dispositif de suivi global des engagements incluant notamment la mise en place d'un comité de suivi. Il est prévu d'évaluer l'efficacité des mesures de réduction (avifaune, milieux humides...) et de compensation. Les résultats de ce suivi seront rendus publics.

LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Un groupe de membres issus des commissions thématiques s'est porté volontaire pour préparer le Plan d'accompagnement du projet (PAP). Le but du PAP est de soutenir la réalisation de projets d'intérêt général, en partenariat avec les acteurs du développement durable du territoire : collectivités territoriales, associations, bailleurs sociaux, etc. Il a été lancé le 26 octobre 2015 sous l'égide de la préfecture. Des conventions avec les bénéficiaires seront signées jusqu'à fin 2017.

Un fonds de 6 millions d'euros sera mis à disposition par RTE.

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU CHANTIER

Lors des différentes phases de travaux, 20 millions d'euros de travaux seront confiés à des entreprises locales et régionales. 15 000 heures de travail seront réservées pour des structures d'insertion sociale par l'activité économique.

* Sous la ligne existante, sur 40 lieux différents et dans des habitations proches.

LE TRACÉ DE MOINDRE IMPACT

Ce tracé a été identifié à l'intérieur du fuseau de moindre impact retenu à l'issue de l'Instance locale de concertation (ILC) du 14 octobre 2014 sous l'égide du Préfet coordonnateur puis validé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) le 19 mars 2015.

Le tracé sera arrêté après l'enquête publique, via la Déclaration d'utilité publique, prévue au deuxième semestre 2016. Le tracé détaillant l'implantation des pylônes ne sera validé qu'au printemps 2017.

LA PÉVÈLE

112 proximités d'habitations à 250 m de la ligne
contre 136 existantes

26 pylônes avec une portée moyenne de 350 m

Mesures compensatoires :
25 à 30 km environ de lignes mises en souterrain
130 poteaux moyenne tension démontés (estimation)

LE BASSIN MINIER

161 proximités d'habitations à 250 m de la ligne
contre 398 proximités existantes

31 pylônes avec une portée moyenne de 400 m

Mesures compensatoires :
Mise en souterrain de la ligne
225 000 volts
Asturies-Courrières (4 km)
12 pylônes supprimés

L'ARRAGEOIS

Aucune proximité d'habitations à 250 m de la ligne
contre 17 existantes

21 pylônes avec une portée moyenne de 430 m

Mesures compensatoires :
15 km de lignes haute tension mises en souterrain
80 pylônes supprimés (estimation)

L'enquête publique

L'enquête publique sur le projet aura lieu en mars 2016. Cette étape réglementaire a pour but d'informer le public et de recueillir ses observations, avis, suggestions sur le projet proposé.

L'année 2015 s'est clôturée par la remise des avis et rapports des différentes autorités consultées sur le projet : l'Autorité environnementale, les collectivités territoriales, les services de l'État, les établissements consulaires et les gestionnaires d'infrastructures. Le garant de la concertation a également remis son rapport à la Commission nationale du débat public en octobre 2015.

L'enquête publique se déroulera en mars 2016.

Après trois ans de concertation, le projet est présenté en enquête publique. C'est de nouveau l'occasion pour tous de s'exprimer.

Elle sera placée sous l'autorité d'une commission d'enquête, désignée par le tribunal administratif, qui en définira les modalités.

Vous pourrez :

- **consulter le dossier d'enquête**, qui comprend notamment l'étude d'impact du projet. Celle-ci analyse l'état initial de l'environnement, les effets potentiels du projet ainsi que les mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser ;
- **porter vos remarques** sur un registre ;
- **vous entretenir** avec un commissaire enquêteur.

Les dates de l'enquête publique et des permanences publiques seront annoncées par affichage dans votre commune et dans la presse.

L'enquête publique donnera lieu à un rapport de la commission d'enquête publique.

A l'issue de ces consultations, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sera instruite par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Vers l'enquête publique et après...

Mi - août 2015 :

dépôt du dossier de demande de Déclaration d'utilité publique auprès du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE)

2 décembre 2015 :

avis de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Mars 2016 :
enquête
publique

Mai 2016 :
rapport de la
commission
d'enquête

Mi-2017 :

tracé détaillé avec
l'implantation des pylônes

Fin 2017 :

autorisations
administratives

2015

2016

2017

2018

2019

Mi - août 2015 à fin
novembre 2015 :
consultation administrative
par la préfecture

Février 2016 :
arrêté préfectoral
d'ouverture de l'enquête
publique (précisant
la composition de la
commission d'enquête et
les modalités d'information
et d'expression)

Mai - décembre 2016 :
instruction de la Déclaration
d'utilité publique
par le MEDDE

Fin 2017 à fin 2019 : travaux